

Thomas Joly, 2 mois de prison ! Justice d'exception contre patriotes



Et cela continue ! Thomas Joly, secrétaire du Parti de la France, vient d'être condamné par le Tribunal correctionnel de Beauvais à 2 mois de prison, certes assorti du sursis, et à 2000 euros d'amende. Il avait, au lendemain de l'assassinat et de la décapitation d'Hervé Cornara, publié la photo du malheureux employeur de la Drôme, dont la tête avait été accrochée à la grille de l'usine, avec autour des banderoles de l'Etat islamique.

Notre spécialiste judiciaire, Hector Poupon, avait pourtant, dans le compte-rendu qu'il nous avait fait parvenir, démontré la faiblesse des arguments du Parquet, et la magistrale plaidoirie de l'avocat de Thomas, Maître Pierre-Marie Bonneau. Et pourtant, les juges de Beauvais ont suivi les requêtes du procureur de la République, et donc condamné Thomas Joly.

Voici la réaction du secrétaire du Parti de la France.

Suite au procès qui s'est déroulé le 9 novembre dernier au tribunal de Beauvais, le jugement a été rendu ce 23 novembre : deux mois avec sursis, 2.000 € d'amende.

Il s'agit clairement d'une condamnation politique ciblée alors même que l'infraction était inexistante puisqu'il n'y a eu ni préjudice ni victime. Je constate un acharnement judiciaire à mon endroit afin de m'interdire de m'exprimer contre, rappelons-le, la barbarie de Daech.

Sur les conseils de mon avocat, je fais donc appel de cette sanction inique destinée à intimider tous ceux qui luttent politiquement contre la colonisation migratoire, l'islamisation de la France et le terrorisme au nom d'Allah. Aucun jugement, aucune condamnation, aucune amende ne me feront taire ni ne m'empêcheront de dire la vérité à mes compatriotes.

Thomas Joly, Secrétaire général du Parti de la France

Il est intéressant de constater, à travers le récapitulatif que je vous propose, comment l'appareil d'Etat, juges et policiers, traite les patriotes, dans notre pays, avec le silence complice des journalistes. Car hélas, les requêtes de peines de prison contre ceux qui n'admettent pas l'islamisation de leur pays et l'invasion migratoire se multiplient.

– Dès 2012, le procureur Aurore Chauvelot avait requis 3 mois de prison avec sursis contre Pierre Cassen, et 2 mois de prison avec sursis contre l'apostat de l'islam Pascal Hilout. L'idée d'associer prison à notre combat contre l'islamisation de notre pays était engagée. Lors d'un procès à Belfort, le procureur Alexandre Chevrier demandera 3 mois de prison avec sursis contre Christine Tasin, suite à l'affaire « L'islam est une saloperie ». Quand Pierre Cassen fut relaxé, le 3 mai dernier, par la 17e Chambre, le procureur avait demandé 6 mois

de prison avec sursis, sans en cacher les objectifs : « Il faut le faire taire ». Le 6 septembre, lors d'un procès auquel il n'était même pas présent (pas averti), notre fondateur, pour la première fois, sera condamné à une peine de prison, assortie de sursis : 3 mois. Quand on voit l'acharnement des juges à le faire reconnaître, par tous les moyens, responsable de publication du site, et quand on regarde le nombre de procès qui attendent Riposte Laïque, il y a réellement de quoi être inquiet pour la suite des événements.

– Boris Le Lay, réfugié au Japon, en est à, toutes peines cumulées, à plus de 6 années de peines de prison, sans parler de dizaines de milliers d'euros d'amende.

[Après sa nouvelle condamnation à de la prison ferme, Boris Le Lay réagit \[Interview\]](#)

– Sébastien Jallamion, lors de son procès de Lyon, vit le Parquet réclamer 8 mois de prison, dont 5 ferme, contre lui, coupable du seul fait d'avoir mis le portrait du chef de l'Etat islamique, Al Baghdadi, avec une cible. Finalement, Sébastien sera condamné à 5000 euros d'amende, l'obligeant à fuir la France. Il écrira un livre « A mort le flic », où il racontera toute cette histoire, et put, grâce à ses droits d'auteur, revenir au pays.

– Logan N et dix militants classés à l'ultra droite sont en prison depuis de longues semaines. Alors que la thèse d'une tentative d'assassinat contre Mélenchon et Castaner fit la une de l'actualité 48 heures, la baudruche se dégonfla, et Collomb dut admettre que la piste n'était pas très sérieuse. Il n'empêche que ces jeunes demeurent en prison, alors qu'ils n'ont agressé physiquement personne, contrairement aux miliciens antifas, qui multiplient, en toute impunité, les dégradations et les attaques violentes contre ceux qui ont le tort de ne pas penser comme eux.

– Les cinq Identitaires de Poitiers, simplement pour être montés sur le toit d'un chantier de mosquée en construction, sont menacés de 12 mois de prison avec sursis, rien de moins ! A comparer, là encore, avec l'impunité totale des Femens, qui pourtant ont vandalisé Notre-Dame de Paris, et multiplié les agressions contre des lieux de culte catholiques ou des initiatives qui ne leur plaisaient pas.

– Richard Roudier n'est pas encore menacé de prison, mais il sera jugé tout de même, avec son fils Olivier, le 9 décembre prochain, pour avoir rendu visite à une association gavée de subventions par le conseil général pour défendre les clandestins. Rappelons que Richard fut mis en garde à vue durant 30 heures, et qu'il n'en ressortit, après une grave agression policière, que pour aller aux urgences, essayer de sauver son doigt coincé délibérément dans une porte.

<http://www.lengadoc-info.com/5352/politique/richard-roudier-70-ans-opere-urgence-apres-violences-policieres-21-jours-ditt/>

– Plus récemment, notre amie Domi La Basque, avec son mari Richard, se retrouveront menottés à 6 heures du matin, porte défoncée, par une équipe d'une douzaine de policiers d'élite. Domi passera 12 heures en garde à vue, dans des conditions très pénibles, sans que rien ne soit prouvé contre elle.

[*Domi la Basque en Garde à Vue pour... pour quoi au fait ?*](#)

– Autre amie de la cause patriotique, Claudine Dupont-Tingaud se retrouvera arrêtée, et mise en garde-à-vue 5 heures, pour avoir, lors des cérémonies du 11 novembre, mis en vue la dernière page une de Valeurs Actuelles, sur l'islam et le catholicisme.

[*Quimper. Claudine Dupont-Tingaud arrêtée pour avoir brandi la Une de Valeurs actuelles sur l'islam et le catholicisme*](#)

Beaucoup d'autres Français, plus anonymes, subissent des peines de prison, parfois assorties de sursis, pour avoir déposé des lardons devant une mosquée...

<http://www.europe1.fr/faits-divers/il-depose-des-lardons-devant-une-mosquee-apres-lattentat-en-normandie-six-mois-avec-sursis-2810830>

Et critiquer Anne Hidalgo, c'est devenu un sport dangereux, même si cet homme n'est pas encore en prison...

<https://www.youtube.com/watch?v=mYBs8D1fgBI>

Dans un autre registre, Alain Soral a été condamné à 3 mois de prison ferme, ce dont personne ne doit se réjouir, quoi qu'on pense du personnage, de ses pratiques et de sa ligne politique.

<https://ripostelaique.com/faut-il-se-rejouir-que-soral-soit-condamne-a-3-mois-ferme-de-prison-non.html>

Les faits sont évidents. Dans un pays où, selon Laurent Obertone, il y a 13.000 vols, 2000 agressions et 200 viols par jour, ceux qui commettent ces délits bénéficient d'une indulgence criminelle de la part des autorités.

Il faut souvent des dizaines de délits pour se retrouver condamné à une peine de prison, ce qui ne signifie pas que le coupable l'effectuera.

Dans un pays qui, chaque jour, peut être frappé par un attentat islamiste, ce régime cherche, par tous les moyens, à enfumer les Français avec une prétendue piste d'ultra droite, jugée encore plus dangereuse que les islamistes. D'où l'acharnement contre la mouvance patriotique, pour mieux exonérer les islamistes.

Ces juges, qui ne rendent plus la justice au nom du peuple français, mais au nom d'une idéologie totalitaire, savent

pertinemment que toutes les personnes qu'elles condamnent à de la prison, avec sursis ou pas, n'ont jamais agressé quiconque et qu'ils mènent la bataille des idées. Sans vergogne, ils condamnent donc des Français pour délit d'opinion, coupables de refuser l'invasion migratoire et l'islamisation de leur pays.

En 1940, la justice a collaboré sans vergogne, rendant des verdicts aussi scandaleux contre les Résistants. 77 ans plus tard, ce ne sont plus les mêmes juges, mais les pratiques demeurent, nombre de magistrats, notamment ceux du « Mur des Cons » se mettent au service de l'envahisseur et des collabos, contre les patriotes.

Et pour nous faire taire, tous les moyens sont bons, y compris la prison, dont les peines ne seront pas toujours assorties du sursis...

Nous avons déjà expliqué tout cela, lors d'une conférence de presse organisée par Frédéric Pichon, avec Christine Tasin, Pierre Cassen, Guillaume de Thieulloy, Richard Roudier et Françoise Monestier. C'était prémonitoire, et les choses s'aggravent...

Paul Le Poulpe